



Compiégnois BaseBall Club  
2 rue Jacques Daguerre  
60200 COMPIEGNE  
Marlins.cbbc@gmail.com  
06.25.55.34.21

## **OBJET : PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITE POST-COVID-19 PHASE 2 et 3**

### **Préambule :**

La fédération française de Baseball, Softball (FFBS) a édité un protocole sanitaire en 6 phases. Le club s'engage à respecter l'ensemble des préconisations de ce protocole. L'objet du présent protocole est de proposer l'application du protocole de la fédération à nos installations et contraintes locales. C'est le comité directeur de la FFBS qui autorise les clubs à passer d'une phase à l'autre. Chaque phase étant un passage obligé pour chaque club.

### **Protocole Terrain :**

- Accès :
  - o pas de croisement de flux
  - o une porte pour l'entrée
  - o une porte pour la sortie
  - o les portes ne sont manipulées que par le référent covid. Elles restent ouvertes pendant la durée de l'entraînement.
- Dugout : Distance minimal de 1,50m par joueur, utilisation des deux dugouts si besoin. Port du masque obligatoire dans les dugouts.
- Affichage règlementaire format A3 (voir annexe) dans chaque dugout.
- Aucun spectateur ou accompagnant dans l'enceinte du terrain
- Boisson, gel hydroalcoolique et matériel personnel. Chaque joueur doit amener son propre matériel. En cas de matériel prêté par le club à des joueurs, ces joueurs garderont le matériel avec eux pendant les phases 2 à 6 (gants par exemple).
- Registre d'entrée et de sortie mis en place et rempli par le référent covid
- Décharge signée et validée obligatoire pour accéder au terrain
- Accès au point d'eau : ouverture et fermeture par le référent covid
- Masques :
  - o Port obligatoire pour les coachs pendant la durée de l'entraînement.
  - o Port obligatoire pour les joueurs dans les dugouts
- 10 personnes maximum (inclut le coach) sur le terrain de baseball. 10 personnes maximum (inclut le coach) sur le terrain stabilisé.
- Gel hydroalcoolique :
  - o Chaque joueur doit avoir son propre flacon
  - o Un flacon est fourni par le club au cas où
  - o A l'entrée, à la sortie et après chaque atelier, les mains doivent être nettoyées.
- Pour l'ensemble des exercices : distance de 1,5m minimum



Association loi 1901  
SIRET : 449 351 402  
RNA : W603000844  
Président : Jonathan MARRAUD des GROTTES  
Secrétaire : Lydie REGNARD  
Trésorier : Noël LE BOURT



**Protocole matériel :**

- Désinfections des balles avant et après l'entraînement par le référent covid.
- Désinfection des battes après chaque utilisation. Préférence est faite à l'utilisation de battes personnelles.
- Gant de batting fortement conseillé
- Manipulation des écrans et cages du terrain par les mêmes personnes avec lavage des mains avant et après.

**Matériel à prévoir par le club :**

- Gel hydroalcoolique
- Lingettes désinfectante
- Spray désinfectant
- Savon à main
- 1 cahier de présence
- 1 classeur pour les décharges



Association loi 1901  
SIRET : 449 351 402  
RNA : W603000844  
Président : Jonathan MARRAUD des GROTTEs  
Secrétaire : Lydie REGNARD  
Trésorier : Noël LE BOURT